



Coopération Confédération–cantons dans l'espace suisse de formation; mandat de la Direction des processus de coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF) et abrogation des statuts de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) et de la Conférence suisse de coordination TIC et formation (CCTF): décision

Considérations du Secrétariat général

- 1 La collaboration entre les organes fédéraux compétents (actuellement: le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation [SEFRI]) et le Secrétariat général de la CDIP est en passe de faire l'objet d'une nouvelle réglementation sur la base de la loi sur la coopération dans l'espace suisse de formation (LCESF). Cette collaboration n'est pas nouvelle, bien au contraire; elle se poursuit et s'intensifie depuis des années, s'améliorant sans cesse. La convention de coopération prévue par la LCESF (CCoop-LCESF) offre donc l'occasion de la redéfinir. L'idée est non seulement d'amener une plus grande transparence dans la gestion de la collaboration actuelle, mais également d'en augmenter la flexibilité et l'efficacité: la mise en place de structures à géométrie variable permettra de traiter chaque thématique dans la constellation qui convient et garantira une démarche partenariale optimale.
- 2 Rien ne change dans la répartition des tâches entre les échelons étatiques et entre les instances et organes compétents. Aucun nouvel organe de décision n'est mis en place. Mais du moment qu'une tâche au sein de l'espace de formation est confiée par l'art. 61a Cst. conjointement à la Confédération et aux cantons (par ex. le monitoring de l'éducation, la réalisation des enquêtes PISA, etc.), il incombe au chef ou à la cheffe du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) ainsi qu'au président ou à la présidente de la CDIP d'en assurer ensemble le pilotage politique.
- 3 La convention prévoit une direction des processus, composée d'un membre de la direction du SEFRI et du secrétaire général ou de la secrétaire générale de la CDIP (art. 4 CCoop-LCESF). Un mandat définit les tâches, l'organisation et le secrétariat de la direction des processus.
- 4 La direction des processus peut mettre sur pied des comités de coordination pour les sujets posant à la coopération des défis particuliers ou dans le traitement desquels différents partenaires veulent être impliqués (art. 5 CCoop-LCESF). Cette solution est prévue à l'heure actuelle pour le monitoring de l'éducation et pour la numérisation de l'éducation. Les mandats de ces comités de coordination sont émis par la direction des processus et portés à la connaissance du Comité (parmi les documents de référence).
- 5 La nouvelle structure de la COF pourvoit à la coordination entre Confédération et les cantons. Il n'est dès lors plus nécessaire d'avoir des conférences de coordination supplémentaires. Les statuts de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) et ceux de la Conférence suisse de coordination TIC et formation (CCTF) peuvent être abrogés. Leurs tâches de même que la démarche partenariale, qui joue un rôle essentiel dans ces domaines, peuvent en effet être assurées par les comités de coordination pour le monitoring et pour la numérisation de l'éducation. Le nom CORECHED, bien connu dans le milieu de la recherche en éducation, ainsi que le Prix

CORECHED subsisteront. Quant au Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation (CSRE), il conservera ses fonctions d'information et de documentation.

Décision du Comité

- 1 Le mandat de la Direction des processus de coopération dans l'espace suisse de formation (DP COF) est adopté.
- 2 Les statuts de la Conférence suisse de coordination pour la recherche en éducation (CORECHED) sont abrogés.
- 3 Les statuts de la Conférence suisse de coordination TIC et formation (CCTF) sont abrogés.

Berne, le 8 septembre 2016

Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Au nom du Comité:

sig.

Hans Ambühl
Secrétaire général

Annexe:

- [Mandat de la Direction des processus de coopération dans l'espace suisse de formation \(DP COF\)](#)

Notification:

- Membres de la Conférence
- Membres de la CORECHED
- Membres de la CCTF

Publication sur le site web de la CDIP

201-2 SH/acb